



Déclaration de la délégation FSU, CSA 9 novembre 2023

Monsieur le Recteur d'Académie, mesdames et messieurs les membres du CSA,

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 avait pour ambition de simplifier le dialogue social et de le rendre plus stratégique, notamment grâce au **Comité social d'administration, désormais l'instance unique de dialogue social**. Pour que ce dialogue puisse avoir lieu, les représentants des personnels doivent pouvoir siéger dans des conditions propices, au premier rang desquelles un calendrier fiable et anticipé. Nous sommes avant tout agents de l'Etat et notre responsabilité professionnelle est engagée et nous ne pouvons nous absenter sans anticipation. Or le calendrier prévisionnel des instances nous a été communiqué très tardivement.

Bref, lors de cette rentrée, de nombreuses et nombreux AESH ont pu être CDIés. Cette annonce positive s'est transformée en un véritable cauchemar pour beaucoup d'AESH gérés par le lycée Langevin et qui sont maintenant gérés par le SEI du rectorat : pas de contrat signé, pas de traitement en intégralité. C'est dommageable pour les collègues. Début octobre, une AESH de l'Oise n'avait toujours pas perçu son salaire. Dans l'Aisne le SEI-02, continue d'envoyer des recommandations concernant les heures de fractionnement. Est-ce le SEI de l'Aisne ou le SEI du rectorat qui gère ces personnels ?

Le bilan de cette rentrée est implacablement dégradé : il manque des enseignant.es, des CPE, des PsyEN, des AED et AESH presque partout. Selon l'enquête de rentrée du SNES-FSU, près d'un établissement sur deux n'a pas fait la rentrée avec tous ses personnels. L'urgence n'est plus au remplacement de courte durée tant il est déjà impossible d'assurer les remplacements de longue durée, les TZR et non-titulaires sont presque tous affectés à l'année. L'urgence serait de recruter des personnels, mais dans l'académie d'Amiens nous avons encore assisté à des suppressions de postes : 142 exactement, 77 dans le 1^{er} degré et 65 dans le second degré.

Le 13 septembre, lors de l'ouverture de la concertation sur l'attractivité du métier d'enseignant.es, Gabriel Attal a considéré que le dossier de la revalorisation salariale était clos. La dernière augmentation du point d'indice, de seulement 1.5% est loin de compenser la forte inflation. La revalorisation de certaines primes ne compense pas l'insuffisance de ces mesures. La promesse d'une augmentation de 10 % pour tous est un mensonge. La FSU exige le retour de l'indexation de l'évolution des traitements sur celle des prix (mobilisation européenne, 13 octobre).

Malgré, l'opposition unanime des syndicats et de la profession, le ministère persiste à défendre le pacte au nom du « travailler plus pour gagner plus ». Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il consiste en un alourdissement de la charge de travail des personnels signataires. Il dégrade le fonctionnement des établissements et fragilise les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels. Nous contestons le choix du déploiement des réformes à coup de Pactes au risque de traitements inéquitables des élèves dans le service public d'éducation. Cette stratégie est démultipliée pour la voie professionnelle. Le pacte est la porte ouverte aux dérives. Face au rejet, certains chefs d'établissement recourent à des procédés pour le moins contestables. Ici, il est dit que si l'ensemble de l'enveloppe n'est pas distribué, cette dernière diminuera l'an prochain. Ailleurs nous assistons au chantage à l'emploi du temps à trou, à la valeur « indicative » de la VS, au rdv de carrière ou au refus d'autorisation de cumul pour l'université. Le pacte se substituerait désormais aux IMP ou aux HSE que les collègues percevaient auparavant pour certains projets.

La mobilisation, sous contrainte, du peu de collègues pactés ne permettra pas d'assurer les RCD. Aussi, le ministre se fourvoie-t-il dans une opération politique et médiatique de traque de la moindre « heure perdue ». Nous dénonçons la volonté de placer systématiquement les réunions, conseils de classe, en dehors des heures de service. Nous nous inquiétons des pressions faites sur les collègues pour que des remplacements soient assurés pendant les sorties scolaires et voyages, ceci sans HSE, et sans garantie de pouvoir mener à bien leur projet. La FSU met solennellement en garde sur les risques pour les élèves de ne plus avoir la possibilité de bénéficier de sorties pédagogiques, de voyages scolaires, de personnels formés tout au long de leur carrière.

Le Guide à l'usage du chef d'établissement publié à la rentrée, invite en effet à limiter les absences de courte durée, dont les absences pour formation continue, avec l'objectif dès la rentrée d'un maximum de formations hors du temps de service pour atteindre un objectif de 100 % à la rentrée 2024. Les effets de ces annonces sont déjà visibles dans notre académie : formations annoncées pendant les vacances d'automne pour les AED, formations et webinaires le mercredi après-midi ou en fin de journée...

Pour ces raisons, la FSU refuse le Pacte et réclame, dans l'immédiat, le basculement de l'enveloppe dans celle prévue pour des mesures sans contreparties. Elle revendique de véritables augmentations salariales qui passent par une augmentation du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation.

Par cette décision, le ministère portera la responsabilité d'un nouveau coup porté à l'attractivité de nos métiers et à la professionnalité des personnels. Le temps de travail des enseignants ne se limite pas au temps de service devant élèves, il intègre toutes les tâches invisibles (préparation des cours, correction des copies, réunions etc.) reconnues comme missions liées dans le décret du 20 août 2014. La FSU combat donc cette nouvelle offensive contre le temps, et la charge de travail, des personnels.

Concernant le baccalauréat, la profession pensait avoir été entendue par le report des épreuves de spécialité en juin. Le message que le ministre Attal a envoyé (fin septembre) aux enseignants de lycée, fait disparaître toute illusion en imposant une organisation des épreuves de baccalauréat intenable et alourdir des programmes déjà infaisables. Pire encore, pour l'ensemble des spécialités, il est ajouté que les notions de programme de Première peuvent être mobilisées dans le cadre des épreuves de spécialité de Terminale dès cette session.

S'ajoute à cela, et ce de façon inédite, que les enseignants de lycée seront d'astreinte jusqu'au jeudi 11 juillet, presque une semaine après la date du début des vacances des élèves, pour veiller au déroulement des épreuves de bac et de réunion des jurys. Les épreuves anticipées de français sont prévues le 14 juin et ensuite, on entre dans un tunnel ininterrompu d'épreuves avec la philo le 18 juin, les épreuves de spécialité, les 19, 20 et 21, le grand oral du 24 juin au 3 juillet, en même temps que les oraux des épreuves anticipées de français. A tout cela s'ajoutent les épreuves de compétences expérimentales du 4 au 7 juin, et les épreuves orales et pratiques dont le calendrier est fixé au niveau académique. Même si la note de service précise que les enseignants de lettres et de philosophie sont dispensés de surveillance des épreuves, on voit mal comment, dans un calendrier si contraint, il sera possible de tenir les délais, de faire un travail de qualité sans y perdre sa santé et sa motivation. Au passage, il ne manque qu'un épisode caniculaire, hélas, plus que probable, pour achever élèves et enseignants dans des locaux totalement inadaptés aux conséquences du changement climatique.

Ce qui ma permet la transition sur le climat. L'inaction de l'administration lors de l'épisode caniculaire de la semaine de rentrée, illustre, non seulement l'impréparation de l'Éducation Nationale face au réchauffement climatique, mais aussi le mépris pour les conditions de travail de TOUS. Aucune consigne claire n'est donnée lorsque les températures dépassent les 35 degrés dans les classes, si ce n'est l'appel au bon sens ! Plus généralement, la FSU rappelle sa demande d'une réelle réflexion pour améliorer la qualité du bâti scolaire, incluant les représentants des personnels (rappel de l'audience de la FSU). Mais le chantier semble mal engagé, au vue des annonces du ministre de la Transition écologique dont le plan de rénovation énergétique des établissements scolaire exclut le second degré et se fera, pour l'enseignement primaire, sans concertation avec les représentants des personnels.

Les sections de techniciens supérieurs sont également aux abois. La réduction à une demi-division des effectifs pour réaliser des économies substantielles rend encore plus sélective une éventuelle admission via Parcoursup et décourage les candidats potentiels. Le problème des quotas de bacheliers professionnels - largement surévalués au regard des flux de bac pros candidats - grippe la mécanique Parcoursup déjà bien compliquée. Comment accepter que ces quotas empêchent certaines sections de techniciens supérieurs de faire le plein et laisse sur le carreau des candidats chez les bacheliers technologique et général ? Cela fait des années que nous alertons la région académique sur ce point et force est de constater que le dogme des quotas reste inébranlable alors même que tout le monde déplore ces dysfonctionnements.

Afin de garantir les conditions de travail des personnels enseignants concernés et ne pas dégrader leur santé, la FSU vous demande solennellement de revenir sur ces quotas dogmatiques de les affiner, établissement par établissement, en fonction des données d'admission des trois dernières années. Nous demandons également une adaptation en temps réel des capacités d'accueil de chaque groupe afin d'en rebasculer vers les groupes où il existe une liste d'attente (bacheliers technologiques et dans une moindre mesure bacheliers généraux).

Par ailleurs la promesse d'un emploi d'apprenti massivement subventionné par l'État détourne de potentiels candidats dès le bac pro pour une part et à l'entrée en BTS d'autre part. Le nombre d'apprentis en STS a plus que doublé ces deux dernières années en France, au détriment des BTS de la formation initiale sous statut scolaire. Ainsi les équipes pédagogiques de professeurs experts de spécialités très recherchées seront bientôt sans étudiants et plus sûrement encore sans étudiant au profil compétitif. Il y a là une urgence absolue car on ne recrute plus de professeurs d'enseignements technologiques pour faire vivre ces sections de techniciens supérieurs et ceux qui restent seront peut-être contraints de disparaître rapidement.